Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS
Tél. : 05.34.36.12.40
Site Internet : www.fsgt31.fr
accueil@31.fsgt.org
commissionfoot11@31.fsgt.org

L'adversaire et l'arbitre sont les partenaires qui nous font progresser

1er juillet 2025

N° 41

SOMMAIRE

- *Réunion de la Commission,*
- *Résultats semaine 25,*
- *Sportivité semaine 25,*
- *Sanctions,*
- *Compte rendu Assemblée générale des clubs,*

SAISON 2024 - 2025

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire
de la F.S.G.T. 31

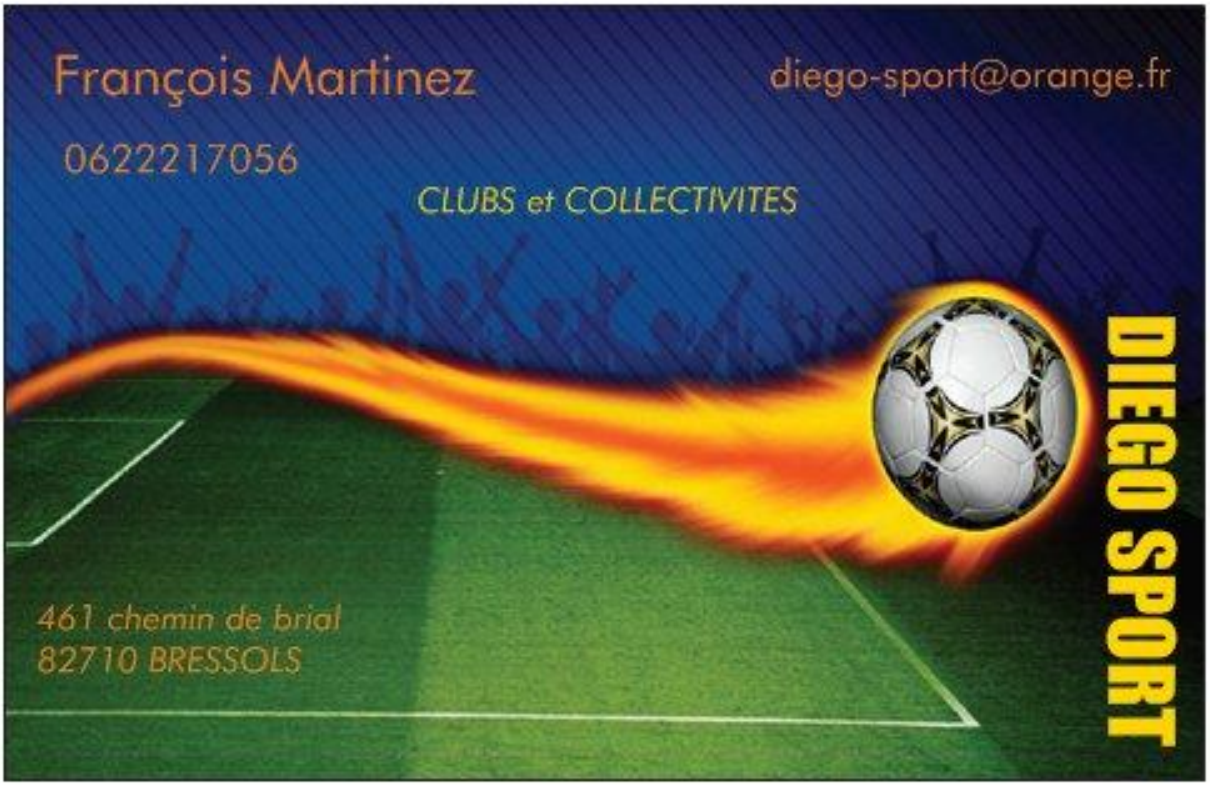

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 30 juin 2025.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Patrick FINKBEINER, José-Luis GONZALEZ et Marcel MARTINS.

RESULTATS SEMAINE 25

SEMAINE 25 DU 16/06/2025 AU 20/06/2025

Coupe du Comité : Finale

ATHLETICO TOLOSA A	**6**	**-**	**2**	CRIQUET FC	

Division : Excellence - Journée 16 retour *(remis du 16/05/25)*

FC POTO	**3**	**-**	**3**	TOULOUSE SA	

Division : Promotion Excellence - Journée 18 retour *(remis du 04/06/25)*

FC BALEC	**2**	**-**	**0**	ASFP LUSITANOS	

Division : Promotion Excellence - Journée 13 retour *(remis du 20/03/25)*

ATHLETICO TOLOSA B	**3**	**-**	**3**	ALTRAN FOOT	

Division : Promotion - Journée 13 retour *(remis du 21/05/25)*

FREESCALE	**0**	**-**	**7**	CHIPIRONS O	

Non communication téléphonique du résultat	☎	Feuille de match non parvenue	
Forfait	**F**	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	
Pas de terrain			

Rappel semaine 24 : feuille de match non parvenue dans les délais ➲ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) **:**

SPORTIVITE SEMAINE 25

SIX avertissements, pour **5** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre ATHLETICO TOLOSA A / CRIQUET FC du 17/06/2025 - Coupe du Comité - Finale :

Pour " *IRREGULIER* " **- AVERTISSEMENT -**
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 07/04/25 (ART 32 - §B - f),

DE AMORIM Valentin, licence n°0500727, (CRIQUET FC),
- **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 15/09/2025**.

Rencontre FC BALEC / ASFP LUSITANOS du 18/06/2025 - Promotion Excellence - Journée 18 retour :

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERASAIRE* " **- AVERTISSEMENT -**
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 12/06/25 (ART 32 - §B - f),

PINHEIRO DA NOVA Paulo Cristiano, licence n°0373334, (ASFP LUSITANOS),
- **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 15/09/2025**.

COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS

PRESENTS : ACCENTURE FC, ASCA, ALTRAN CA SUD OUEST, FC BALEC, RC BEAUMONT IMPERM, FC CANTOU'LOUSAIN, CHU TOULOUSE FC, ASC CNES, USEMA COLOMIERS, CONFLUENT LP, CRIQUET FC, AS DR TOULOUSE, AS EVOTEC, FORZA VIOLA FC, FREESCALE, INTERNAT FC, IO TEAM, LABTEAM, LES SHADOCKS DE SEILH, ASFP LUSITANOS, AS MATRA, MECAP FC, PASPORT, FC POTO, SAINT-ALBAN, AJ SAINT EXUPERY, AS SAINT-LOUP-CAMMAS, SOPRA STERIA FOOT, ATHLETICO TOLOSA et TOULOUSE SA.

ABSENTS: CHIPIRONS O, SB FC LAUNAGUET et NIMBA OT.

DEBUT DE LA SEANCE : 19h15

Tout d'abord, la Commission remercie et félicite tous les participants à cette Assemblée (30 clubs sur 33) et espère que chacun trouvera un certain intérêt à ce qui se fait et se dit durant cette soirée. Petit rappel important : **un club ne sera pas considéré comme participant à cette assemblée s'il ne participe pas au vote.**
Notons la présence de neuf des nouveaux clubs qui nous rejoindrons la saison prochaine : **ANCV, ASPIC, CARTOUCHERIE, UNION COURTAGE, ESPERIONS, LIEHBERR, APEM METEO, POMPERT** et **TOAC**.

Avant d'avancer dans l'Assemblée, un point est nécessaire, rappeler nos motivations. Même avec un esprit compétitif, il ne faut pas oublier les raisons pour lesquelles nous pratiquons à la FSGT, et en premier lieu pour passer de bons moments.
Nous vous remercions pour la situation qui s'est considérablement améliorée depuis quelques temps.

Avant de commencer dans le vif du sujet, Myriam intervient pour vous présenter les nouveautés concernant les licences et les affiliations.

☛ ***Affiliation et licences:*** (***voir document remis à l'assemblée***)
- Saisir l'affiliation de votre club sur E.licence à partir du 20/08/2025
- Vous devez **saisir 6 licences minimum** lors de votre affiliation.
- Renvoyer le bordereau d'affiliation avec le règlement pour la validation du comité.
- Une fois votre affiliation validée, vous pourrez saisir vos autres licences.

Pour le moindre problème, n'hésitez pas à contacter Myriam au 05 34 36 12 40.

Deux scrutateurs sont nommés : Messieurs **Alain NEGRIER** (TOAC) et **Rémy GARÇON** (POMPERT).

❶ PRESENTATION DES NOUVEAUX CLUBS ARRIVES CETTE SAISON :

Nous souhaitons la bienvenue aux équipes ayant intégré notre commission cette saison et leur souhaitons une bonne continuation parmi nous les prochaines saisons.
Nous remettons un fanion de la commission football à : **ACCENTURE FC**, **RC BEAUMONT IMPERM**, **FC CRIQUET** et **LABTEAM**.

❷ COMPTE RENDU D'ACTIVITE :

Un document concentrant les différents compte-rendu est intégré à votre dossier.
Cette saison, **TROIS** équipes n'ont pas reconduit leur participation : **AGATE FC, LABEGE INTER FC** et **LES VIEILLES CANAILLES** et **QUATRE** nous ont rejoints.
Nous avions au début de la saison **35 équipes** pour **33 associations affiliées**.
En début de saison il y avait 35 équipes, mais NIMBA OT a déclaré forfait général dès le mois de janvier et SB FC LAUNAGUET a été forfait pour la phase retour.
Cela représente un effectif total de **1016 licenciés** plus **"35 autorisations"** d'une autre discipline.
Sur les 35 équipes ayant participé à la saison (16 équipes d'entreprises et 19 équipes locales), 23 disposaient d'un terrain, dont 20 à l'extérieur de Toulouse.

◈ **Calendriers** :
Beaucoup de difficultés pour avoir les terrains de Toulouse cette saison : envahissement des installations sportives par les gens du voyage, vols des câbles électriques,..etc…. Tout ceci nous a causé beaucoup de problèmes pour faire les programmations et mener nos compétitions à terme. Cela a été très gênant et handicapant pour vous et pour nous. Espérons que cela se passera mieux la saison prochaine. Nous avons dû reporter au total **86 rencontres** (contre 107 la saison dernière).
Les clubs disposant d'un terrain nous ont bien aidés pour le déroulement des compétitions étant donné les difficultés à avoir des créneaux avec la mairie de Toulouse, et nous **les remercions encore beaucoup**.
Nous avons pu équilibrer les équipes entre les terrains " stabilisés ", les " synthétiques " et les " herbes ". Pour mettre au point ces calendriers, nous tenons compte de beaucoup de critères et de disponibilités donnés par les clubs. Nous faisons notre possible pour satisfaire le maximum de vos souhaits.
Pour la saison à venir, n'oubliez pas de nous indiquer sur votre dossier d'inscription **les dates auxquelles vous ne pouvez pas jouer pendant les vacances scolaires**. Si vous ne donnez pas d'indication, nous considèrerons qu'il n'y a pas d'impératif pour vous et nous vous mettrons des rencontres si nécessaire.

Nous essaierons dans la mesure du possible de vous éviter ces dates de vacances, en fonction des rencontres en retard à jouer. Nous vous demandons encore une fois de **rester vigilants pour les matchs de rattrapage**. Les équipes ayant des rencontres en retard doivent savoir qu'elles joueront **automatiquement** pendant les journées de rattrapage, **souvent programmées pendant les vacances scolaires**. Si vous ne pouvez pas être disponibles pendant ces dates, prévenez-nous avant la programmation du bulletin. Sinon nous risquerions d'être contraints de vous pénaliser. Comprenez qu'il est délicat de rendre les terrains au service des sports alors que nous sommes tout le temps en train de les presser pour qu'ils nous les attribuent. Mais ne nous mettez pas toutes les vacances indisponibles, sinon il y aura un problème.
Vous avez dans le dossier un "calendrier prévisionnel ". Sachez qu'il peut être modifié en fonction des aléas de la saison, et que c'est celui qui **parait toutes les semaines dans le bulletin qui fait foi.**
Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1ère programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report. Si cette demande a été faite par **" courrier électronique "**, **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce jointe**. Si ce document n'est pas fourni, la demande ORIGINALE, et obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.
Nous avons eu quelques réclamations concernant les rencontres du vendredi et du lundi. Nous faisons notre possible pour éviter cela, mais lorsque c'est le cas, sachez **que le délai de " 48 heures " est respecté**.

Le calendrier définitif dépendra du nombre d'équipes engagées. Alors renvoyez nous vite vos engagements, et ceci avant le **31 juillet** => **Faites-le avant de partir en vacances, si vous partez en Juillet. Nous ne l'avons jamais fait jusqu'à présent, mais dorénavant il y aura des amendes pour les dossiers qui arriveront en retard.**

La saison débutera la **semaine 38** (*lundi **15 septembre***) par les coupes Delaune et Occitane. Noël tombant un jeudi, si besoin, des rencontres de rattrapages seront programmées les lundi 21 et mardi 22 décembre. Prévenir la commission à l'avance si vous n'êtes pas disponible à cette période-là. La trêve hivernale durera jusqu'au 4 janvier inclus.

Tout joueur qui n'aura pas sa demande de licence complète ne sera pas qualifié et ne pourra donc pas jouer.

Les dates officielles des rencontres sont celles marquées sur le bulletin. En ce qui concerne la programmation des matchs sur le bulletin, sachez que lorsque votre match est marqué **" à définir "**, il est **en attente** de terrain mais vous **jouerez bien la semaine définie**.
Nous vous avertissons dès que nous connaissons les terrains. Alors prévenez vos joueurs qu'ils auront bien le match la semaine programmée.
Nous maintenons une journée la semaine des vacances scolaires de " Toussaint ".

◈ Championnat :

L'ensemble des compétitions s'est déroulé dans un bon esprit en général. Voici les classements définitifs :

Rappel des critères pris en compte en cas d'égalité de points :
❶ nombre de rencontres jouées,
❷ goal-average particulier entre les deux équipes,
❸ classement au challenge de la Sportivité,
❹ goal-average général,
❺ buts marqués.

CLASSEMENTS DEFINITIFS

EXCELLENCE												
	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	Pé	F	PéFNP	Bp	Bc	DIF
1er	USEMA COLOMIERS	56	16	13	1	2	0	0	0	43	25	+18
2ème	FC CANTOU'LOUSAIN	55	16	12	3	1	0	0	0	74	23	+51
3ème	PASPORT	51	16	11	2	3	0	0	0	60	26	+34
4ème	FC POTO	39	16	7	2	7	0	0	0	49	42	+7
5ème	MECAP FC	32	16	4	4	8	0	0	0	27	40	-13
6ème	SAINT-ALBAN	31	16	3	6	7	0	0	0	32	35	-3
7ème	TOULOUSE SA	31	16	3	6	7	0	0	0	34	62	-28
8ème	AS MATRA 1	29	16	3	4	9	0	0	0	27	52	-25
9ème	FORZA VIOLA FC	20	16	0	4	12	0	0	0	18	59	-41

SAINT-ALBAN c TOULOUSE SA : 1à1 / 2à2
SPORTIVITE: (14ème SAINT-ALBAN, 17ème TOULOUSE SA)

PROMOTION EXCELLENCE												
	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	Pé	F	PéFNP	Bp	Bc	DIF
1er	LABTEAM	54	16	11	5	0	0	0	0	42	12	+30
2ème	FC BALEC	47	16	10	2	4	0	1	0	40	20	+20
3ème	ASC CNES	45	16	9	2	5	0	0	0	37	24	+13
4ém	ATHLETICO TOLOSA B	40	16	7	3	6	0	0	0	28	26	+2
5ème	ACCENTURE FC	37	16	7	0	9	0	0	0	35	42	-7
6ème	ALTRAN FOOT	34	16	5	3	8	0	0	0	32	46	-14
7ème	ASFP LUSITANOS	32	16	5	2	8	1	0	0	22	36	-14
8ème	AJ SAINT-EXUPERY	29	16	3	4	9	0	0	0	22	38	-16
9ème	AS DRT	28	16	4	1	10	0	1	0	28	42	-14
10ème	NIMBA OT	FORFAIT GENERAL										

HONNEUR												
	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	Pé	F	PéFNP	Bp	Bc	DIF
1er	INTERNAT FC	46	13	11	0	2	0	0	0	41	12	+29
2ème	ATHLETICO TOLOSA A	41	13	8	4	1	0	0	0	31	18	+13
3ème	CHU TOULOUSE FC	38	13	8	1	4	0	0	0	40	27	+13
4ème	LES SHADOCKS DE SEILH	37	13	7	3	3	0	0	0	38	29	+9
5ème	IO TEAM	25	13	3	3	6	0	0	0	15	29	-14
6ème	CONFLUENT LP	23	13	3	1	9	0	0	0	24	40	-16
7ème	AS EVOTEC	14	13	0	1	12	0	0	0	8	37	-29
8ème	SB FC LAUNAGUET	FORFAIT MATCHS RETOURS										
	SB FC LAUNAGUET	14	7	2	1	4	0	0	0	14	19	-5

PROMOTION												
	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	Pé	F	PéFNP	Bp	Bc	DIF
1er	RC BEAUMONT IMPERM	45	14	9	4	1	0	0	0	42	17	+25
2ème	CHIPIRONS O	45	14	10	1	3	0	0	0	43	19	+24
3ème	CRIQUET FC	36	14	6	4	4	0	0	0	32	30	+2
4ème	AS MATRA 2	34	14	6	2	6	0	0	0	31	24	+7
5ème	ASCA	31	14	5	3	5	0	1	0	29	26	+3
6ème	FREESCALE	30	14	5	1	7	0	0	0	18	28	-10
7ème	AS SAINT-LOUP CAMMAS	28	14	4	3	6	0	1	0	26	40	-14
8ème	SOPRA STERIA FOOT	19	14	1	2	11	0	0	0	16	53	-37

CHIPIRONS O c RC BEAUMONT IMPERM : 3à0 / 0à4

En temps normal, pour les montées et les descentes, les deux premiers de chaque poule montent en division supérieure, les deux derniers descendent**. Mais avec l'arrivée massive de nombreuses nouvelles équipes, une refonte des poules va être effectuée** (voir plus loin dans le compte-rendu).

◈ **Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin** :

42 équipes se sont engagées dans cette compétition dont **sept** équipes de Foot à 7.
La compétition s'est déroulée dans un très bon esprit.
Pour la finale, **FC CANTOU'LOUSAIN** l'a emporté comme l'an dernier devant MECAP FC, dans un match haletant, mais à l'issue des tirs au but.

◈ **Coupe de Printemps** :

Cette coupe aussi s'est bien déroulée jusqu'à la demi-finale où nous avons eu une agression d'arbitre.
Pour la finale, **SAINT-ALBAN** s'est imposé devant CHIPIRONS O. par 5 à 1.

◈ **Coupe Auguste Delaune** :

6 équipes ont participé à la phase départementale, puis **4** à la phase nationale (cadrages sud).
Félicitations à l'équipe de **FC CANTOU'LOUSAIN** qui s'est hissé jusqu'en 1/2 finale (défaite aux tirs au but contre le futur vainqueur marseillais, FC FIZIOS).
Le tirage au sort de la 1ere phase de la coupe Auguste Delaune pour la saison 2025/2026 se déroulera le **lundi 25 Août**, à 19h00, au siège du Comité. Il en sera de même pour le tirage au sort de la Coupe Occitane.

◈ **Coupe Occitane** :

26 équipes ont participé à cette compétition. C'est le **FC POTO** qui remporte cette coupe pour la deuxième fois, devant LABTEAM.

◈ **TROPHEE DES CHAMPIONS** :

Ce trophée qui oppose le vainqueur du championnat Excellence au vainqueur de la coupe Haute-Garonne Henri Crespin, a vu pour cette 3ème édition, le champion d'Excellence 2023, le **FC CANTOU'LOUSAIN** l'emporter devant PASPORT.
L'édition 2025 opposera les clubs de l'USEMA COLOMIERS (champion d'Excellence) et du FC CANTOU'LOUSAIN (vainqueur de la coupe Haute-garonne).

◈ **Sélection Haute-Garonne** :

Pas de sélection cette saison, car nous n'avons pas pu définir un projet sérieux. Par contre nous allons reformer cette sélection pour la saison 2025-2026 car nous devrions à nouveau organiser le Tournoi des Sélections sur Toulouse pour pâques.
Nous vous en reparlerons à la rentrée.

◈ **Litiges** :

Sur **422 matchs** arbitrés (pour 425 matchs joués), il y a eu **65 "sorties temporaires"** (contre 82 la saison dernière), **374 "avertissements"** (contre 319), **17 "exclusions"** pour "**double cartons**"(contre 16), et **16 "exclusions" (cartons rouges)** directes (contre 25),dont **14 pour brutalité ou insulte** (en baisse mais les faits sont plus graves). Nous avons eu effectivement 4 matchs arrêtés, l'arbitre ne se sentant plus en sécurité.
Le bilan est quand même en progrès depuis deux ans.

◈ **Bilan forfaits** :

Toutes compétitions confondues, nous avons eu **12 forfaits** (contre 18 la saison passée) pour **443 matchs programmés**, soit 2,71% (contre 4,28%) (nous n'incluons pas le forfait de NIMBA et SB FC LAUNAGUET).
C'est beaucoup moins que les années précédentes.

Excellence: 71 matchs arbitrés pour 72 joués,
Promotion Excellence: 77 matchs arbitrés + 2 forfaits + 2 annulés,
Honneur: 57 matchs arbitrés + 1 forfait + 1 annulé,
Promotion: 54 matchs arbitrés + 2 forfaits,
Coupes Delaune / Occitane: 82 matchs arbitrés pour 83 joués +1 annulé + 3 forfaits,
Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin et printemps: 56 matchs arbitrés pour 57 joués + 2 forfaits,
Coupe du Comité: 24 matchs arbitrés + 2 forfaits + 2 annulés.

◈ Licences:

Une fois qualifiés, les joueurs peuvent pratiquer avec une pièce d'identité ou la licence de la saison précédente, tant que vous n'avez pas récupéré la nouvelle licence validée par la commission.

❶ Vous devez enregistrer vous-même les licences sur le site, aussi bien pour les renouvellements que pour les nouveaux licenciés.

❷ Les dépôts dossiers et retraits des licences ne peuvent se faire que **le lundi après-midi**, de **16h00 à 20h00**, jours de réunion et de présence des membres de la commission football.
Pour les autres jours de la semaine, vous pouvez les déposer auprès du secrétariat de l'accueil au comité (attention ne pas déposer les dossiers dans la boîte à lettres).

❸ Si vous déposez les licences un autre jour que le lundi, vérifiez que le dossier est complet, sinon les demandes de **licences incomplètes ne seront pas prises en compte**.
Donc tout joueur qui n'aura pas sa demande de licence en règle ne sera pas qualifié et ne pourra donc pas jouer.

⚠ Les photos d'identité devront obligatoirement être mises sur le site au moment du dépôt de la licence, sinon la licence ne pourra pas être validée.

En début de saison, nous vous informerons sur le mode opératoire de validation des licences.

⚠ Les demandes de licences ne seront autorisées que jusqu'au 31 janvier. Il en est de même pour les autorisations des joueurs de foot à 7 ou d'une autre discipline.

A partir de la saison prochaine, il n'y aura plus besoin de faire le « carton blanc » pour faire valider la licence.
Donc corrigez les articles 19, 20-A-1 et 20-I du règlement intérieur de la commission, que nous vous avons remis lors de cette assemblée. Il a été mis à jour sur le site.

Pour INFO => Extraits de l'ARTICLE 20 du règlement intérieur :

▲) DELAI DE QUALIFICATION

1) Le délai de qualification prend effet du jour de dépôt à la commission ou d'envoi du **DOSSIER COMPLET** (cachet de la poste faisant foi) à savoir :

- **Pour une nouvelle licence** : inscription sur site + dépôt licence avec photo d'identité obligatoire + impression du lot saisi + bordereau commande licence + **paiement du lot**.
- **Pour un renouvellement de licence** : inscription sur site + impression du lot saisi + bordereau de commande + **paiement du lot**.

2) La date limite des demandes de licences est fixée au **31 JANVIER** de la saison en cours.

3) La commission se réserve le droit d'accepter des demandes de licences pour les nouvelles équipes après la date limite.
4) Pour les délais de qualifications aux épreuves fédérales, se reporter aux Règlements respectifs de ces compétitions.
5) En ce qui concerne une licence pour un arbitre, un candidat arbitre ou une mutation de région, la demande peut se faire même après la date limite.
La demande licence pour un arbitre est à faire par le club d'appartenance.
6) La date limite pour fournir les **AUTORISATIONS** et **ATTESTATIONS** d'autre discipline est aussi fixée au **31 JANVIER** de la saison en cours.

B) RETRAIT DES LICENCES

A compter de la date de disponibilité des cartes licences imprimées, tamponnées et validées par la commission (suivant parution du Bulletin), les clubs disposeront d'un délai d'**UN MOIS au maximum (soit 4 semaines)** pour venir les retirer. Passé cette date, les joueurs concernés par des licences non validées seront **automatiquement disqualifiés** et ne pourront plus participer aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS** (match perdu pour le club et amende).

E) CONTROLE MEDICAL

1) Conformément à la loi du 29 octobre 1976 sur l'obligation du contrôle médical sportif, aucun joueur ne pourra pratiquer le football s'il n'a obtenu un **certificat médical d'aptitude** pour sa première demande de licence. Avec la nouvelle loi de 2023, le certificat médical n'étant plus obligatoire, une **attestation médicale + un questionnaire de santé** sera à fournir par le joueur (voir modalités). Les dirigeants doivent donc obligatoirement demander à leur licencié **l'attestation médicale** (à conserver par le club) **+ le questionnaire de santé** (à conserver par le licencié), l'autorisant à pratiquer le football. **Il en va de leurs responsabilités**.

2) Tout joueur **MINEUR** devra joindre à sa licence une autorisation signée de ses parents.

F) LICENCIES D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront qualifiés lorsque la commission aura en sa possession l'**autorisation du club d'appartenance (datée avant le 31 janvier au plus tard)** du joueur.
Un licencié ne peut pratiquer dans un **autre club** une discipline **existante dans le sien**.
D'autre part le licencié devra s'assurer que sa licence dans l'autre discipline comporte bien une photo.

❸ COMPTE RENDU FINANCIER :

Vous avez eu le compte-rendu provisoire dans le dossier. Nous vous enverrons la clôture définitive dès que terminée.

❹ COMPTE RENDU D'ARBITRAGE (par Patrick FINKBEINER)

Pas de candidat cette saison, mais un arbitre venant de l'autre fédération ayant passé son examen FSGT a complété nos rangs. Un arbitre s'est mis en sommeil. Nous avions donc un effectif de **25 arbitres**.
La Commission a pris en charge le règlement de **40 arbitres** (matchs avec 2 arbitres), soit **2025.00€**.

☝ **Nous vous rappelons que pour être représentatif, un arbitre doit faire au moins deux matchs par mois. Nous préconisons qu'il en fasse trois afin d'améliorer la qualité des désignations.**

Certaines remarques nous remontent à propos des arbitres. Pour éviter tout malentendu, voici ma réponse :

- Quelle que soit la prestation de l'arbitre, lorsque les équipes « jouent au football », tout se passe bien.
- **L'agressivité de certains joueurs** n'a rien à voir avec la soi-disant incompétence de l'arbitre.
- Chaque arbitre essaie de faire de son mieux.
- Si vous avez un problème avec un arbitre, ce n'est pas à vous à régler ce problème sur le terrain. Faites-nous le remonter et nous étudierons le problème. Si vous **réagissez par vous-même sur le terrain, vous en subirez les conséquences**.
- Si des sanctions doivent être prises à l'encontre de l'arbitre, elles le seront.
- Plusieurs contrôles d'arbitrage ont été effectués cette saison, et sur l'un d'entre eux**, j'ai été interpellé par un dirigeant qui constatait, d'après lui que l'arbitre était contre son équipe. Or ce jour-là, j'ai trouvé cet arbitrage « excellent ». Et je suis très sévère pour mes notations envers les arbitres. Ce qui prouve que le « ressenti » des équipes n'est pas forcément la réalité de la prestation. Si l'arbitre sanctionne plus souvent une équipe, posez-vous la question de savoir si ce n'est pas parce que cette équipe commet plus d'infractions que l'autre.**
- **Et pour terminer, pensez plutôt à jouer au football et tout ira beaucoup mieux.**

❺ APPROBATION DES DIFFERENTS COMPTES-RENDUS :

L'approbation des différents comptes-rendus est soumise au vote à main levée :
Compte rendu d'activité : **94** pour, à l'unanimité.
Compte rendu financier : **94** pour, à l'unanimité.
Compte rendu d'arbitrage : **94** pour, à l'unanimité.

❻ LA SAISON PROCHAINE :

❁ ❁ Pièce d'identité :

Les photos de pièces d'identités ne sont toujours pas admises. Seules les pièces originales ou les pièces d'identité numériques sont valables.

❁❁ Frais d'arbitrage :

Les tarifs des frais sont les suivants : **50 €**, **10 €** d'indemnité d'arbitrage, et **40 €** de frais de déplacement (soit **25 € par équipe pour 1 arbitre**).

En ce qui concerne ces frais d'arbitrage, vous devez régler l'arbitre **le jour du match**. Cependant, si ce n'est pas le cas, pour différentes raisons, vous devez le faire avant le **lundi qui suit la rencontre**. Soyez vigilants sur ces indemnités afin d'éviter des pénalités préjudiciables que nous appliquerons automatiquement si cette indemnité ne nous parvient pas avant la date citée (pénalités sportive et financière).

❁❁ Tarif des licences, pour la saison prochaine:

- **44.20 € avec assurance** (adultes né en 2007 et avant)
- **37.20 € avec assurance** (jeunes né en 2008 et après)
  (Coût de l'assurance 4.20 €/licence)

❁❁ Nouvelles feuilles de match :

Dorénavant, nous n'utiliserons plus les anciennes feuilles de match dans toutes nos compétitions. Vous avez le mode opératoire dans votre dossier. Elle est dorénavant en format A4. En début de saison, vous recevrez les feuilles de match pour toutes vos rencontres de championnat. Elles seront pré-remplies et correspondront à chaque journée de championnat. Il ne vous restera pas grand-chose à remplir alors ne vous trompez pas. Sinon gare aux amendes.

Pour éviter tout litige :

❶ La feuille de match doit être **envoyée par l'équipe victorieuse**. En **cas d'égalité**, c'est **l'équipe recevante** qui devra faire parvenir la feuille de match à la commission.
❷ Envoyer **sous 48 heures** cette feuille de match à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission **avant le lundi midi**. Si vous avez eu un empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez-nous de suite. N'attendez pas que la sanction " tombe " sur le bulletin.
❸ Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

Une petite précision supplémentaire, pensez à mettre les **NOMS de famille en MAJUSCULES et dans l'ordre noté sur la licence (pour les noms composés)**.

❁❁ **Site de résultat** :
Depuis le mois d'avril, nous avons testé l'inscription des résultats sur le site FSGT. La plupart des clubs ont réussi à les y inscrire. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez encore des problèmes d'utilisation. Pour les nouvelles équipes, le mode opératoire est dans le dossier de l'assemblée.
Quelque soit le résultat, c'est **l'équipe recevante** qui doit inscrire dans les **48 heures le résultat sur le site**. Passé ce délai, ce ne sera plus accessible.

❁❁ **Compétitions de la saison prochaine** :
Avec l'arrivée massive d'une dizaine d'équipes la saison prochaine, certaines arrivant du " haut niveau " du foot entreprise, nous allons devoir reconstituer toutes les poules pour pouvoir intégrer ces équipes et ajuster les niveaux. Ce projet ne fera pas l'unanimité des équipes, mais nous avons fait au mieux conformément à l'article 4-F et 4-H.
Ce projet dépend du nombre d'engagés pour la saison prochaine. Il pourra donc être modifié en fonction des équipes ayant **réellement répondu avant le 31 juillet**.

Deux poules **d'Excellence,** avec **8 équipes**. Championnat classique en match aller-retour qui se terminera aux environs du 27 mars. A l'issue de cette compétition, les quatre premières de la poule sont qualifiées pour les ¼ de finales (sur 1 match) : le 1er du groupe A rencontre le 4ème du groupe B, le 2ème du groupe A rencontre le 3ème du groupe B, le 2ème du groupe B rencontre le 3ème du groupe A et le 1er du groupe B rencontre le 4ème du groupe A.
Ensuite le vainqueur du premier match rencontre le vainqueur du second, et le vainqueur du 3ème match rencontre le vainqueur du 4ème match. Il en est de même pour les perdants. Et ainsi de suite pour attribuer les 8 premières places.

Ces 8 équipes formeront la "**division Ligue** " pour la **saison 2026-2027**.

Un procédé équivalent est réalisé pour attribuer les places 9 à 16. Le 9ème montera en " Ligue "et le 16ème descendra en " Promotion Excellence ".

Les autres équipes formeront la "**division Excellence**" pour la **saison 2026-2027**.

Pour les autres divisions, il sera établi un championnat classique avec montées et descente pour la saison suivante en fonction des engagements reçus.
Pour établir les 2 poules d'Excellence, nous avons tenu compte des positions des équipes dans la division de cette saison, et les autres ont été tirés au sort.

Ce qui donnerai :

Excellence, poule A :
USEMA COLOMIERS
FC POTO
MECAP FC
AS MATRA 1
FC BALEC
CARTOUCHERIE FC
FC MUNICIPAUX TOULOUSE
UNION COURTAGE

Excellence, poule B :
FC CANTOU'LOUSAIN
PASPORT
SAINT-ALBAN
TOULOUSE SA
LABTEAM
ASC CNES
TOAC 1
POMPERT

Promotion Excellence :
FORZA VIOLA FC
ATHLETICO TOLOSA B
ACCENTURE FC
ALTRAN FOOT
ASFP LUSITANOS
AJ SAINT-EXUPERY
AS DRT
INTERNAT FC
CHU TOULOUSE FC ou TOAC 2
LIEHBERR

HONNEUR :
ATHLETICO TOLOSA A
LES SHADOCKS DE SEILH
IO TEAM
CONFLUENT LP
RC BEAUMONT IMPERM
CHIPIRONS O
CRIQUET FC
TOAC 2 ou CHU TOULOUSE FC
APEM METEO
ASPIC

Promotion :
SB FC LAUNAGUET
AS EVOTEC
ASCA
AS MATRA 2
FREESCALE
AS SAINT-LOUP-CAMMAS
SOPRA STERIA FOOT
BOULE SOCIALE
ESPERIONS FUTBOYS
JSAL
ANCV

La formule de championnat de la poule " Promotion " se fera aussi en fonction des engagements.

❁❁ **Principales modifications règlement intérieur** :
ARTICLE 9-C : rencontres reportées de fin de saison : si une rencontre a été reportée par la commission ou pour cause d'intempéries, et qu'elle ne peut pas être intégrée dans le calendrier avant la fin de saison, alors cette rencontre sera neutralisée en match nul, avec le résultat de zéro à zéro, et avec le nombre de point attribué au classement pour une rencontre nulle.
ARTICLE 30-B-7 : l'arbitre assistant : A un moment de la saison, il se peut qu'une équipe ait des difficultés à fournir un arbitre assistant pour le match. Chaque équipe engagée dans nos compétitions (championnat ou coupes) a donc droit à un « joker » (même les équipes des deux premières divisions) et l'arbitre pourra commencer sans arbitre assistant sous réserve qu'il n'y ait aucune contestation durant la partie. Dans le cas contraire, l'arbitre appliquera les modalités du paragraphe 8.
ARTICLE 42-C-1 : correspondance foot à 11 / foot à 7 : Tout joueur sanctionné à partir du paragraphe D de l'article 41, devra purger sa sanction durant la même période également dans les compétitions de foot à 7.

L'ARTICLE 46-A-7 : règlement financier : comportement antisportif et violent, précise les sanctions pénalisées par une sanction financière et leurs montants (à partir du paragraphe D de l'article 41).

❁❁ **Protocole antiviolence** :

Les débordements de cette saison nous conduisent à mettre en place, dès le début de saison, **un protocole antiviolence**.

Vous avez les explications dans l'ARTICLE 43, page 105 du règlement intérieur.

❁❁ **Suppression du tacle** :

Pour se mettre en conformité avec les autres comités FSGT, comme cela se pratique dèjà en Coupe de France Auguste Delaune dans toutes les phases (régionale ou nationale) et afin que les clubs engagés dans cette compétition ne soient pas surpris, nous allons mettre en expérimentation la suppression du tacle lors de nos rencontres de coupes.

❁ ❁ Rappels importants :

❁ **Affiliation** :

A faire à partir du 20 août 2025, suivant modalité du document remis à l'assemblée.

❁ **Engagements** :

En ce qui concerne les engagements, ceux-ci ne seront pris en considération qu'aux conditions suivantes :

Faire deux chèques séparés avec votre inscription :

1) Formulaire d'engagement renseigné + chèque de tous les engagements (en y incluant la participation aux frais de gestion administrative pour les équipes n'ayant pas de terrain).

2) Chèque de provision correspondant à la situation de l'équipe vis-à-vis de l'arbitrage.

Et ceci à renvoyer **avant le 31 juillet**.

(Chaque année il y a des confusions de la part de certains en ce qui concerne les chèques de provision. Alors prenez bien soin de faire ces deux chèques).

Vous devez aussi signer la « charte du Fair-play », envoyée avec ce bulletin.

IMPORTANT : **La totalité** de la fiche info ainsi que l'affiliation **doivent être envoyés au comité 31** et non à la Fédération à Paris. Chaque année la fédération est obligée de nous en renvoyer.

(Vous ne devez pas envoyer quelque document que ce soit à la Fédé. C'est nous qui nous en chargeons).

❁ **Terrains et horaires des rencontres** :

Cette saison, la plupart des équipes ont tenu leur engagement concernant la ponctualité. Nous vous en remercions et appelons les quelques équipes encore dissidentes à faire un petit effort.

D'autre part, vous avez compris que les forfaits allaient être délicats à gérer auprès de la mairie de Toulouse. Donc vous allez devoir tout faire pour aller jouer les rencontres même lorsque vous n'êtes pas nombreux : au bout de deux forfaits (quelles que soient les équipes), la FSGT perdra son créneau pour la saison entière. Donc nous allons faire la "**chasse au forfait** ", en commençant par la **tarification**.

❁ **Vérifications feuilles de match** :

Pour éviter toute réclamation :

❶ Le capitaine doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **correspondent** bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, **aucune réclamation** concernant le joueur fautif ne sera admise.

❷ A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.

- **Joueurs suspendus** :

Concernant les joueurs suspendus à cheval entre deux saisons, pour que cette suspension suive son cours, **il faut prendre la licence dès le début de saison**, sinon **elle ne reprendra qu'à partir du jour où sa demande de licence sera déposée** à la commission (Art 40-§E13).
(Si vous avez des doutes, pour connaître vos joueurs suspendus en début de saison prochaine, contactez la commission)

- **Respect des couleurs** : (Art 16 - § A)

Le **club visiteur** doit jouer lorsqu'il se déplace avec **l'une des deux couleurs déclarées** sur la fiche d'engagement et décrite dans le mémento de la saison, sous peine de match perdu.
Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité s'il n'y a pas d'entente entre les deux équipes.

- **Renvoi des feuilles de match** :

Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance). Pour les autres jours, vous devez les envoyer dans les 48 heures. Une tolérance vous est accordée cependant pour qu'elle nous arrive avant le lundi midi.

❼ ELECTION DU BUREAU :

René SILHOL confirme sa démission.
Merci pour son travail durant tous ses différents mandats depuis des années.

100 mandats, **94** suffrages exprimés.

Pierre-Jean BERNARD : 93 voix,
Patrick FINKBEINER : 94 voix,
José-Luis GONZALEZ : 94 voix,
Francis LACOMME : 94 voix,
José MARTINEZ : 94 voix,
Marcel MARTINS : 94 voix,
Joseph RICART : 92 voix.

Tous les candidats sont élus.
Nous vous remercions pour le renouvellement de votre confiance.

❽ QUELQUES CONSEILS :

Avant de passer à la remise des récompenses, quelques derniers conseils sont rappelés, afin d'éviter des petits désagréments la saison prochaine.

- **Rôle des dirigeants** :

Le rôle des dirigeants est de calmer et retenir leurs joueurs et non pas de les exciter.
Les remplacements tournants ont été instaurés en partie dans ce but.
Il y a eu quelques débordements cette saison.

- **Feuilles de match** :

Il faut à tout prix faire des efforts pour remplir la feuille de match (**inscrire les noms en premier et en majuscules. Si le nom est composé le mettre dans l'ordre noté sur carte licence, idem pour le prénom**)
La remplir dans les meilleurs délais par le club recevant afin que le club visiteur puisse l'utiliser correctement à son tour.

- **Rapports des joueurs et réclamations** :

Si un club fait un rapport ou une réclamation, celui-ci doit être nominatif (président, dirigeant, joueur…) et non uniquement avec le nom du club.
Si la réclamation concerne une décision de la commission de discipline, celle-ci devra être accompagnée des **"droits d'appel"** (fixés à l'Art 26 & 45-§B du règlement intérieur)

Tout joueur exclu définitivement au cours de la partie par l'arbitre, **se trouve automatiquement suspendu** pour le match suivant. En outre, il est tenu **OBLIGATOIREMENT** d'adresser dans **les 48 heures** à la Commission de Discipline un rapport circonstancié sur les causes qui ont amené son exclusion définitive.
Ce rapport doit être **envoyé par COURRIER POSTAL ou ELECTRONIQUE et OBLIGATOIREMENT SIGNE par le joueur (et non par le dirigeant)**.
Son dossier ne sera pas traité et le joueur restera suspendu **tant qu'il n'aura pas adressé son rapport**.
Le joueur sera autorisé à rejouer dès que la commission aura pris sa décision et que le joueur aura purgé sa sanction.
L'envoi de rapport par courrier électronique ne sera pris en compte que s'il est envoyé depuis la " ***boîte mail du joueur sanctionné*** ".

- **Les bulletins** :

Les bulletins ne servent à rien si vous ne les lisez pas et nous remarquons (suite aux questions que vous nous posez), que vous lisez uniquement les résultats et le calendrier, et ce dernier pas toujours attentivement.
Nous en faisons un toutes les semaines, et vous avertissons quand il n'y en a pas. Alors si vous ne l'avez toujours pas reçu le vendredi, contactez la commission pour vous renseigner.
Sans retour de votre part, nous ne pouvons pas savoir que vous ne l'avez pas reçu et considérons que vous avez pris connaissance des informations s'y trouvant.
Ce bulletin se trouve aussi sur le site.

❾ REMISE DES RECOMPENSES :

Comme les saisons précédentes, la Commission a récompensé en priorité la « Sportivité ».
Comme chaque saison, les équipes absentes à l'Assemblée ou étant parties avant la remise des récompenses, ne peuvent prétendre à leurs récompenses.

Pensez en cours de saison, à nous envoyer une photo de votre " groupe " afin de vous faire un cadre en fin de saison, remis avec les récompenses.

❖ ***Les équipes récompensées en championnat*** *(ballon + cadre pour les trois premiers) :*
Division Promotion : CRIQUET FC (3ème), CHIPIRONS O (2ème) *(étant absent, pas de récompense)*, **RC BEAUMONT IMPERM** (1ère) *(pendule)*.
Division Honneur : CHU TOULOUSE FC (3ème), ATHLETICO TOLOSA A (2ème), **INTERNAT FC** (1ère) *(pendule)*.
Division Promotion Excellence : ASC CNES (3ème), FC BALEC (2ème), **LABTEAM** (1ère) *(pendule)*.
Division Excellence : PASPORT (3ème), FC CANTOU'LOUSAIN (2ème), **USEMA COLOMIERS** (1ère) *(pendule)*.

❖ ***Les équipes récompensées en Coupes Départementales :***
Demi-finaliste Coupe de Printemps : A REGALOCHE *(cadre avec photo + pendule + ballon).*
Finaliste Coupe de Printemps : CHIPIRONS O *(étant absent, pas de récompense).*
Vainqueur Coupe de printemps : **SAINT-ALBAN** *(coupe + trophée + cadre avec photo + ballon).*

Demi-finalistes Coupe de Haute-Garonne - Henri Crespin : ACCENTURE FC et LABTEAM *(cadre avec photo + pendule + ballon).*

Finaliste Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin : MECAP FC (*cadre avec photo + coupe + ballon).*
Vainqueur Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin : **FC CANTOU'LOUSAIN** *(coupe + trophée + cadre +ballon).*

❖ ***Les équipes récompensées en Coupes Occitane :***
Demi-finalistes Coupe Occitane : TOULOUSE SA et ATHLETICO TOLOSA A *(cadre avec photo + pendule + ballon).*
Finaliste Coupe Occitane : LABTEAM (*cadre avec photo + coupe + ballon).*
Vainqueur Coupe Occitane : **FC POTO** *(coupe + trophée + cadre +ballon).*

❖ ***Les équipes récompensées en Coupes du comité :***
Demi-finalistes Coupe du Comité : SHADOCKS DE SEILH et CHU TOIULOUSE FC *(cadre avec photo + pendule + ballon).*
Finaliste Coupe du Comité : CRIQUET FC (*cadre avec photo + coupe + ballon).*
Vainqueur Coupe du Comité : **ATHLETICO TOLOSA A** *(coupe + trophée + cadre +ballon).*

♦ ***Récompense exceptionnelle Coupe de France Auguste Delaune :***
Demi-finaliste Coupe Delaune : **FC CANTOU'LOUSAIN** *(grande pendule).*

♦ ***Les récompenses de la Commission :***
Clubs ou dirigeants qui, de l'avis de la Commission œuvrent pour garder l'esprit FSGT dans nos compétitions, et qui sont sans reproche au point de vue administratif (trophée) :
Jean-Louis GIREAU (SAINT-ALBAN), François Régis BLANQUE (ATHLETICO TOLOSA), Brice THOMAS (USEMA COLOMIERS).

Les équipes récompensées en Sportivité :

❖ ***Le Trophée de la Sportivité :*** *(divisions Honneur et Promotion)*
Les 5 premières équipes sont récompensées.

16ème SB FC LAUNAGUET, forfait matchs retours.
15ème AS SAINT-LOUP-CAMMAS.
14ème CONFLUENT LP.
13ème ASCA.
12ème LES SHADOCKS DE SEILH.
11ème FREESCALE.
10ème CHIPIRONS O.
9ème CRIQUET FC.
8ème IO TEAM.
7ème ATHLETICO TOLOSA A.
6ème RC BEAUMONT IMPERM.
5ème AS **MATRA 2** (2 ballons).
4ème CHU **TOULOUSE FC** (drapeaux + 2 ballons).
3ème **SOPRA STERIA FOOT** (jeu de chaussettes).
2ème **AS EVOTEC** (jeu de shorts).
1ère **INTERNAT FC** (jeu de maillots+ cadre avec photo + trophée).

❖ ***Le Challenge de la Sportivité :*** *(divisions Excellence et Promotion Excellence)*
Les 5 premières équipes sont récompensées.
Pour la première fois depuis l'existence de ce challenge, impossible de départager les deux premières équipes.

***** NIMBA OT (forfait général, non classé).

17ème TOULOUSE SA.
16ème ASC CNES.
15ème FC CANTOU'LOUSAIN.
14ème SAINT-ALBAN.
13ème LABTEAM.
12ème FORZA VIOLA FC.
11ème USEMA COLOMIERS.
10ème ACCENTURE FC.
9ème ATHLETICO TOLOSA B.
8ème FC BALEC.
7ème AJ SAINT-EXUPERY.
6ème FC POTO.
5ème **MECAP FC** (2 ballons).
4ème **AS DRT** (drapeaux + 2 ballons).
3ème **AS MATRA 1** (jeu de chaussettes).
1ère ex-aequo **PASPORT** (jeu de maillots+ trophée).
1ère ex-aequo **ALTRAN FOOT** (jeu de maillots+ trophée).

❖ ***Le Challenge de la Sportivité Arbitres :***
Nous avons aussi demandé aux arbitres de nous indiquer tout au long de l'année les équipes les plus agréables à arbitrer.

Voici le résultat :

* NIMBA OT (forfait général, non classé).
* SB FC LAUNAGUET (forfait matchs retours, non classé).

33ème ASFP LUSITANOS
32ème FC BALEC (*2 forfaits)*
31ème AS SAINT-LOUP-CAMMAS (*1 forfait)*
30ème AS DRT (*1 forfait)*
29ème CONFLUENT LP (*1 forfait)*
28ème CHIPIRONS O (*1 forfait)*
27ème SAINT-ALBAN
26ème TOULOUSE SA
25ème ACCENTURE FC
24ème ATHLETICO TOLOSA B (*1 forfait)*
23ème IO TEAM *(1 forfait)*
22ème FREESCALE
21ème ASCA *(1 forfait)*
20ème CHU TOULOUSE FC
19ème USEMA COLOMIERS
18ème LABTEAM
17ème ATHLETICO TOLOSA A
16ème AJ SAINT-EXUPERY
15ème FC CANTOU'LOUSAIN
14ème RC BEAUMON IMPERM
13ème INTERNAT FC
12ème ASC CNES
11ème AS EVOTEC
10ème LES SHADOCKS DE SEILH
9ème FC POTO
8ème FORZA VIOLA FC

7ème **PASPORT** (1 ballon).
6ème **SOPRA STERIA FOOT** (1 ballon).
5ème **AS MATRA 2** (drapeaux + 2 ballons).
4ème **MECAP FC** (drapeaux + 3 ballons).
3ème **ALTRAN FOOT** (cadre avec photo + jeu de chaussettes + pendule).
2ème **AS MATRA 1** (cadre avec photo + jeu de shorts + pendule).
1ère **CRIQUET FC** (trophée + cadre avec photo + jeu de maillots + pendule).

A noter que certaines équipes ont été déclassées du fait de leurs forfaits.

Félicitations et merci à toutes les équipes récompensées pour leur sportivité, et continuez dans cette voie. Merci aussi aux autres équipes qui persévèrent dans la même lignée.

43 ballons ont été offerts, 4 jeux de maillots, 2 jeux de shorts, 3 jeux de chaussettes et diverses récompenses.
Le montant des récompenses offertes s'élève à 3202.00 €.

⑩ CLOTURE DE L'ASSEMBLEE :

Nous concluons par le pot de l'amitié après vous avoir rappelé notre satisfaction concernant l'ambiance qu'il y a au cours de nos rencontres et vous souhaitant de continuer dans cette voie-là.

Bonnes vacances et à la saison prochaine.

BONNES VACANCES